



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 506-2025

Règlement modifiant le règlement 502-2024 sur la tarification pour l'année 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

QUE le RÈGLEMENT NO 506-2025 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 502-2024 SUR LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025 a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	13 mai 2025
Dépôt du projet de règlement :	13 mai 2025
Adoption par le conseil de la MRC :	10 juin 2025
Entrée en vigueur :	25 juin 2025

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 25 juin 2025.

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Ron Kelley soussigné, de la Municipalité de Wentworth-Nord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 8 juillet 2025., entre 9h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2025